
Flash CIRS n°11: Hyposensibilisation – erreur de dilution!

Pharmalgen® Bee Venom (poison d'abeille) est une poudre à diluer dans une solution d'albumine, à raison de 1,2 ml de solvant pour la dose maximale. Or, une ampoule de solvant contient environ 4 ml de produit. Mes assistantes médicales (AM) ont toujours utilisé toute l'ampoule (comme c'est l'habitude en cabinet avec diverses substances sèches), même s'il était clairement indiqué dans la notice et dans la prescription de l'allergologue qu'il fallait diluer avec 1,2 ml. Cette erreur, transmise d'AM en AM, s'est reproduite des années durant. C'est par hasard que j'y ai prêté attention et ai remarqué la faute.

Commentaire 1: Est-ce que les AM peuvent procéder aux désensibilisations sous leur propre responsabilité? Le médecin responsable devrait au moins s'assurer périodiquement du déroulement correct de la procédure. Sachant que chaque désensibilisation comporte le risque d'un incident sérieux – notamment lorsqu'elle n'est pas effectuée correctement –, il importe de bien réfléchir à qui doit préparer et effectuer l'injection. Je le fais moi-même, sans exception.

Commentaire 2: Le laboratoire ALK-Abelló a annoncé l'arrêt du Pharmalgen® à compter du 1^{er} janvier 2020 et recommandé son remplacement par les venins d'insectes Alutard SQ®.

Commentaire 3: Pour les désensibilisations, nous utilisons Allergovit® (Allergopharma), ce qui évite un mélange. Chez nous, l'AM ouvre la dose et inscrit sur la fiche du patient la date, la quantité ouverte, la concentration (A ou B), et enfin son paraphe. Avant l'administration, c'est aux médecins de vérifier et de confirmer la dose en signant la fiche de suivi. L'injection est ensuite exclusivement effectuée par nous, les médecins.

Commentaire externe (prof. Barbara Ballmer-Weber, Allergologie, KSSG): Dans le cas du Pharmalgen®, un lyophilisat de 120 µg est dilué avec 1,2 ml de solution, ce qui donne une concentration de 100 µg/ml. Dans ce cas CIRS, après dilution par les AM de la solution de poison d'abeille, la concentration n'est que de 24 µg/ml, ce qui signifie que le patient se voit administrer un cinquième seulement de la dose nécessaire. Ainsi, l'effet protecteur de l'immunothérapie n'est pas assuré, et le patient est exposé au risque d'une réaction allergique lors de la prochaine piqûre. Si, par exemple, on confie le patient à une clinique d'allergologie ou à un autre médecin, en prescrivant de lui injecter régulièrement 100 µg/ml de Pharmalgen®, et que dans le nouveau lieu ces injections sont effectuées avec le bon dosage, il s'ensuit un risque d'incident grave lors de l'immunothérapie spécifique (ITS). En cabinet, nous recommandons que les ITS soient conduites par le médecin.

Commentaire add. 2: Les changements de médication doivent se produire uniquement en concertation avec l'allergologue traitant – puisqu'un poison dilué était manifestement indiqué – et non pas en raison de la recommandation a priori du laboratoire de passer au Alutard SQ®! Autrement, on court là aussi le risque d'un grave incident lors de l'ITS.

Commentaire add. 3: La préparation Allergovit® n'est pas indiquée contre les venins d'hyménoptères.

Pour votre prochain cas: www.forum-hausarztmedizin.ch.
Merci!

L'équipe CIRS

Esther Henzi, Dominique Gut, Markus Gnädinger



Correspondance:
Dr. med. Markus Gnädinger
Facharzt für Allgemeine
Innere Medizin
Birkenweg 8
CH-9323 Steinach
[markus.gnaedinger\[at\]
hin.ch](mailto:markus.gnaedinger[at]hin.ch)